



EDUCATION / SANTE

Communiqué de presse

Paris, le 9 avril 2009

Charité bien « ordonnée » commence par soi-même

Le SNiCS-FSU s'élève contre le montant de la cotisation à 75€ que vient de fixer le conseil national de l'ordre infirmier. Il représenterait un budget annuel de plus de 37 000 000 € au vu des 498 000 infirmières inscrites sur les listes électorales. Nous tenons à rappeler à Madame la Ministre de la Santé son souhait d'une cotisation la moins élevée possible compte tenu du grand nombre de professionnels.

Les promesses électorales de la plupart des élus à tous les niveaux de la structure ordinaire d'une cotisation à 30€ maximum n'engagent que ceux et celles qui y ont porté crédit et non pas ceux qui les ont proférées. Nous pouvons d'ores et déjà craindre ce qu'il adviendra des autres engagements.

Nous vivons cette décision comme une injustice et une trahison envers toutes les infirmières, ce qui augure mal des liens futurs entre l'ordre et les professionnels qu'il est censé représenter alors même que le taux de participation à cette élection a été de seulement 13,73%. A l'heure où notre pays traverse une crise financière inégalée, il est irresponsable de voir le conseil national de l'ordre proposer une cotisation de ce montant qui contribuera à réduire d'autant le pouvoir d'achat de nos collègues infirmières. Nous ne pouvons également nous résoudre à devoir payer pour travailler.

Aussi le SNiCS-FSU demande solennellement à Madame la Ministre de la Santé d'intervenir dans ce dossier, de consulter les partenaires sociaux et d'imposer un moratoire quant à la mise en place de l'ordre infirmier.